

# SST & Formation continue

## Sauveteur Secouriste du Travail

### Formez vos collaborateurs aux gestes de premiers secours

#### Le SST est une obligation réglementaire



La formation de sauveteur secouriste du travail SST, a pour but d'apprendre les principes de base de la prévention afin de rechercher les risques pour protéger, examiner une victime, alerter les secours et secourir une victime jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés.

Un sauveteur secouriste du travail (SST) est une personne formée aux premiers secours.

Le SST peut intervenir en cas d'accident, mais il peut également participer à la mise en place d'actions de prévention des risques de l'entreprise.

#### INFORMATIONS

Il n'y a pas de pré-requis pour suivre la formation SST et aucune connaissance préalable n'est nécessaire.

Elle est destinée à :

- Tous les salariés, du public comme du privé
- Etudiants souhaitant travailler dans un domaine technique ou à risques
- Accompagnement d'un projet professionnel, consolidation du CV
- Culture personnelle

Nombre de personnes en formation : groupe de 6 à 10 personnes.

Durée de la formation : 12 heures

Acquisition du certificat de compétences valable 24 mois (carte de Sauveteur Secouriste du Travail)

## **PROGRAMME**

- Se situer en tant que sauveteur-secouriste du travail dans son entreprise.
- La conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, faire alerter, secourir.
- Secourir :
  - La victime saigne abondamment
  - La victime s'étouffe
  - La victime se plaint d'un malaise
  - La victime se plaint de brûlures
  - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
  - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
  - La victime ne répond pas, mais elle respire
  - La victime ne répond pas et ne respire pas (massage cardiaque, défibrillation )
- Application de ses compétences de SST à la prévention dans son entreprise.

## **FORMATION CONTINUE**

le titulaire de la carte doit suivre une journée de formation continue dans les 12 mois qui suivent la délivrance de ladite carte, puis tous les 24 mois.

En cas de manquement à cette obligation, la carte de SST n'est plus valide, et ce jusqu'à la formation continue suivante dûment validée.

Durée de la formation : 6 heures

## **Nos plus**

Nos formateurs SST sont également moniteurs premiers secours en équipe avec matériel.

Le responsable des formations en secourisme forme des moniteurs en premiers secours.

Nous pouvons nous déplacer au sein de votre entreprise, ou vous mettre une salle

à votre disposition dans nos locaux, 56 avenue de Flandres à Estrées St Denis.

Pour plus de renseignements :

Contactez-nous

Ils nous ont fait confiance :

